

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-4/03

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : QUERCI Danièle

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TALLET Maud

OBJET : Attribution de participations financières à des gestionnaires de lieux d'accueil enfants parents.

Le Département verse chaque année une participation financière à des gestionnaires de lieux d'accueil enfants - parents (LAEP) afin de les soutenir dans leur accompagnement de la fonction parentale et dans leur action de prévention précoce.

Il est proposé d'arrêter les participations financières selon les modalités approuvées dans le cadre du budget 2009 des actions de la santé et de la petite enfance, pour les gestionnaires de LAEP suivants : les associations « Courte Echelle » à Pontault-Combault, « Maison Soleil » à Savigny-le-Temple, « Petite Enfance » à Meaux, « Bulle Verte » à Brie Comte-Robert, « Trait d'union parents-enfants » à Noisy-sur-Ecole, les communes de Champs-sur-Marne, Le Mée-sur-Seine, Château-Landon, Nemours et les communautés de communes « la Brie des Templiers », « Seine Ecole » et « Moret Seine et Loing ». L'ensemble représente un montant de 105 275 €.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du 29 janvier 2010 relative au budget primitif 2010 des actions de santé et petite enfance,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer les participations financières au titre de l'année 2010 aux bénéficiaires énumérés ci-après :

- l'association la Courte Echelle	20 507 €
- l'association La Maison Soleil.....	17 794 €
- l'association Petite Enfance	13 253 €
- l'association Bulle Verte.....	9 161 €
- l'association Trait d'union parents-enfants.....	1 163 €
- la Commune de Champs-sur-Marne	13 034 €
- la Commune de le Mée-sur-Seine.....	1 520 €
- la Commune de Château-Landon	4 655 €
- le Centre communal d'action social de Nemours	5 890 €
- la Communauté de Communes la Brie des Templiers.....	13 300 €
- la Communauté de Communes Seine Ecole	2 195 €
- la Communauté de Communes Moret Seine et Loing.....	2 803 €

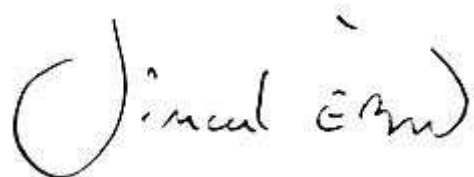
Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes sur l'action « Subventions et participations aux associations », sur l'opération « participations/aide à la parentalité et à l'enfance ».

Article 3 : d'approuver, tels qu'ils figurent en annexes de la présente délibération, la charte des Lieux d'Accueil Enfants-Parents, les projets d'avenants passés avec les associations la Maison Soleil, Petite Enfance, ainsi que les projets de contrats d'objectifs à conclure au titre des années 2010-2012 avec les associations la Courte Echelle, la Bulle Verte, Trait d'union parents-enfants, avec les communes de Champs-sur-Marne, le Mée-sur-Seine, Château-Landon, avec le centre communal d'action social de Nemours et avec les communautés de communes de la Brie des Templiers, Seine Ecole, Moret Seine et Loing.

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer la charte des LAEP, ces avenants et contrats, au nom du Département

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ